Envoyé en préfecture le 17/05/2024
Reçu en préfecture le 17/05/2024
Publié le
ID : 062-216204487-20240411-DLB_2024_02_02-DE

Délibération n° 2024-02-02

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS Arrondissement de BOULOGNE SUR MER Canton d'OUTREAU **Commune** **d'Hesdin l'Abbé**	**EXTRAIT DU REGISTRE** **DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** Objet de la Délibération : **Subvention aux associations 2024** **Séance du 11 avril 2024**

Date de la convocation : 04/04/2024	Nombre de conseillers en exercice : 19		Quorum : 10
Date d'affichage : 15/04/2024	Présents : 14	Représentés : 1	Votants : 15
	Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0

L'An deux mil vingt-quatre, le onze avril à 20 Heures, le conseil municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BENTZ**,** Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice à l'exception de Mmes Marie-France DIDRY (pouvoir à M. Dominique DESCAMPS), Caroline REGNAULT et Florence ROSE, absentes excusées, Mme Clémence WADOUX, absente et M. Jean-François DESOOMER, absent,

Secrétaire de séance : Bruno MALLEVAEY

Texte de la délibération

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2024 :

- Arabesque : 600,00 €
- Ecole Primaire (voyage fin d'année) : 800,00 €
- UNACITA d'Hesdin l'Abbé : 200,00 €
- Club des Ainés : 500,00 €
- USHL Football : 3 200,00 €
- C.C.A.S. d'Hesdin l'Abbé : 20 000,00 €
- Loisirs Danses : 200,00 €
- AS2H (Basket) : 700,00 €
- Restaurants du Cœur Côte d'Opale : 100,00 €
- Vie Libre (section Vallée de la Liane) : 100,00 €
- Direction Départementale de l'Education Nationale : 100,00 €

Fait en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par : Thierry BENTZ
Date de signature : 17/05/2024
Qualité : Maire de la ville d'HESDIN L'ABBE